

Arrêt du conseil d'Etat du roi, qui, en confirmant les anciennes ordonnances et réglemens, ordonne que les ouvrages et matières d'or et d'argent qui se trouveront à bord des prises seront portés aux hôtels des monnaies ou aux changes les plus prochains

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Arrêt du conseil d'Etat du roi, qui, en confirmant les anciennes ordonnances et réglemens, ordonne que les ouvrages et matières d'or et d'argent qui se trouveront à bord des prises seront portés aux hôtels des monnaies ou aux changes les plus prochains : du 5 juillet 1782

Autre(s) auteur(s) : France Conseil d'Etat 13..-1791

Adresse bibliographique : Paris : Imp. royale, 1782

Description matérielle : 1 vol. (4 p.)